

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 22 février 2019

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Claude BAUCHE, Francis ESNAULT et Cyrille PRESSOIR

Absents excusés : Mme Céline BOURSIER ; M. Jean-Christophe HUET

Secrétaire de séance : M. Francis ESNAULT

*Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

Les délibérations suivantes ont été approuvées :

- ↪ **Tarification de la salle communale forfait à la demi-journée ou journée en semaine**
- ↪ **Règlement du cimetière**
- ↪ **Convention avec la Communauté des Communes Gienneses relative à la mise en œuvre du règlement général de protection des données (RGPD) et désignation du délégué**
- ↪ **Indemnités du Maire et des adjoints**

-----

- **Prévisions budgétaires : excédents 2018 ; travaux d'investissement et approche du BP 2019**

↪ **Questions diverses**

- ❖ Projet d'aération de l'Eglise
- ❖ Tenue de la permanence aux élections européennes le 26 mai
- ❖ Prochaine Commission Communale des Impôts Directs (CCID) = 22 mars à 19h00
- ❖ Proposition de l'UDMR : « panneapocket » = application d'information (alerte) sur les portables
- ❖ Nettoyage de la réserve incendie (étang du bourg) = accès et emplacement réservé aux pompiers

La séance est levée à 20h55.

Fait à Langesse, le 7 mars 2019

Le Maire,  
Nadège CORCELLE



